



Flash n°161 de la séance CD des 07-08 décembre 2024
Rédigé par Chloé DJADAVJEE, secrétaire

FLASH DU COMITÉ DIRECTEUR N°161 - séance des 07 et 08 décembre 2024

Le flash CD est un relevé de décisions : seules celles issues de votes en séance y figurent. Le compte rendu, voté lors de la prochaine réunion du CD, précise les tenants et aboutissants des échanges. Il sera posté sur la News Eclair et disponible sur l'espace documentaire.

Présent-es :

- **Comité Directeur (CD)** : Chloé DJADAVJEE, Clara CORTESI, Dominique DOUCET, Esteban HANDEL, Lou SUIGNARD-GOUREAU, Louise PILLET, Maëlle TUTUNDJIAN, Margot VIALA, Mélisande BORDE SELLINI (visio), Nine MARTIN, Tanguy DASSONVILLE
- **Equipe Nationale (EN)** : Damien QUAEGEBEUR (samedi uniquement), Damien POLLET, Emmanuel LOUIS
- **Comité Social et Economique (CSE)** : Aziza KHODJA (samedi uniquement), Fanette GUICHARD (samedi uniquement)

Excusé-es : Isabelle SCHMITT (EN), Justine LACOUR CHEVALIER (CD), Pascal PERON (EN), Victor THARREAU (CD)



Flash n°161 de la séance CD des 07-08 décembre 2024
Rédigé par Chloé DJADAVJEE, secrétaire

ORDRE DU JOUR

Samedi :

- Présentation de l'ordre du jour
- Actualités nationales
- Grand Bivouac
- Avis CAF
 - Calcul de la contribution
 - Vente de Chalon
- Budget Prévisionnel 2025

Dimanche :

- Orientations Associatives
- Suivi des régions
- Dossier Congrès
- Délibérations



Flash n°161 de la séance CD des 07-08 décembre 2024

Rédigé par Chloé DJADAVJEE, secrétaire

Délibération 2024-12-01 : Lieu de l'Assemblée Générale 2025

Le Comité Directeur, réuni à Noisy-le-Grand les 07 et 08 décembre 2024, valide Le Moulin de Lavaure (Dordogne) comme lieu pour l'assemblée générale 2025 des Eclaireuses Eclaireurs de France les 14 et 15 juin 2025.

Le Comité Directeur remercie le CGA du Moulin de Lavaure et l'équipe régionale Aquitaine pour leur engagement et leur accueil.

11 POUR, unanimité des présent-es
Adopté

Délibération 2024-12-02 : Nomination des membres de la cellule nationale de gestion et de lutte contre les VSS 2024 – 2026

Le Comité Directeur, réuni à Noisy-le-Grand les 7 et 8 décembre 2024, nomme en tant que membres de la cellule jusqu'au mois de décembre 2026 :

- Lucie DUMORTIER
- Framboise MASSART
- Maud REVEILLE

Sont nommé.es au titre de leurs fonctions et pour un an :

- Pascal PERON, en tant que membre de l'Equipe Nationale
- Louise PILLET, en tant que membre du Comité Directeur
- Clara CORTESI, en tant que membre du Comité Directeur

Sont actuellement nommées à leurs fonctions, et ce jusqu'en mars 2026 :

- Laure LATREILLE
- Mathilde STOBEO GREZE

Ils, elles ont alors les pouvoirs suivants par délégation du Comité Directeur :

- Le pouvoir de suspendre à titre conservatoire un-e adhérent-e, y compris investi-e d'un mandat électif : ceci après un échange avec au moins un-e autre membre de la cellule, et avec une information à la ou le Président-e et à la ou le Délégué-e général. Au-delà de 6 mois, la suspension conservatoire doit être confirmée par la ou le Président-e ou à la ou le Délégué-e général-e ;
- Le pouvoir d'entreprendre toutes démarches, y compris de signer tout courrier entrant dans le cadre de la gestion d'une situation de VSS ;
- Le pouvoir de prononcer des sanctions dans le cadre de la gestion de situation de VSS, incluant des suspensions temporaires de fonctions non électives, après passage en réunion de cellule, et à l'exclusion de décision de radiation ou de décision portant sur les mandats électifs.

Le Comité Directeur remercie une nouvelle fois Florence BIREE et Margaux AILLERES pour leur engagement précieux au sein de la cellule nationale de lutte et de gestion contre les violences sexistes et sexuelles (VSS) ces dernières années.

11 POUR, unanimité des présent-es
Adopté



Flash n°161 de la séance CD des 07-08 décembre 2024
Rédigé par Chloé DJADAVJEE, secrétaire

Délibération 2024-12-03 : Nomination de Marylène QUETAND au comité de pilotage de la CGVA

Le Comité Directeur, réuni à Noisy-le-Grand les 07 et 08 décembre 2024, nomme Marylène QUETAND au comité de pilotage de la commission gouvernance et vie associative (CGVA) jusqu'au 31 octobre 2025.

11 POUR, unanimité des présent-es
Adopté

Délibération 2024-12-04 : Mise en vente du local de Chalon-sur-Saône

Le Comité Directeur, réuni à Noisy-le-Grand les 7 et 8 décembre 2024, décide la mise en vente de la permanence de Chalon sur Saône, 26 rue Théodore de Foudras, et mandate Damien QUAEGERBEUR, délégué national aux finances, pour effectuer les démarches nécessaires.

11 POUR, unanimité des présent-es
Adopté

Délibération 2024-12-05 : Nomination des élu-es SLAN

Après les APL des SLAN, le Comité Directeur, réuni à Noisy-le-Grand les 07 et 08 décembre 2024, nomme pour un mandat de deux ans :

- Théo MICHEL sur la mission d'organisation du centre de Bécours
- Matthieu PITEL sur la mission de trésorerie du centre de Bécours
- Marc ROUSSELY sur la mission de trésorerie du centre de Fabian
- Cyrielle PALOMO sur la mission d'organisation du centre de la Planche
- Emmanuel MASSA sur la mission de trésorerie du centre de la Planche
- Lola PASCAUD sur la mission d'organisation du centre des Tronches
- Pierre MULLER sur la mission de trésorerie du centre des Tronches

Nous remercions ces personnes et les équipes de gestion concernées pour leur engagement.

11 POUR, unanimité des présent-es
Adopté

Délibération 2024-12-06 : Rattachement de la région PAM

Le responsable régional de la Région Provence Alpes Méditerranée (PAM) ayant démissionné de ses fonctions, le poste devient vacant.

Le Comité Directeur, réuni à Noisy-le-Grand les 07 et 08 décembre 2024, acte donc le rattachement de la région PAM à l'échelon national. Le Comité Directeur mandate le Délégué Général, en lien avec le Directeur de la Vie Associative et des Territoires ainsi que la correspondante du comité directeur de cette région, pour la mise en œuvre concrète de ce rattachement.

11 POUR, unanimité des présent-es
Adopté



Flash n°161 de la séance CD des 07-08 décembre 2024
Rédigé par Chloé DJADAVJEE, secrétaire

Délibération 2024-12-07 : Demande d'élargissement de la période des congrès

Le Comité Directeur, réuni à Noisy-le-Grand les 7 et 8 décembre 2024, répond favorablement à titre exceptionnel, à la demande de la région Bretagne Pays de la Loire et lui permet de tenir son congrès les 15-16 mars 2025. En conséquence, le Comité Directeur acte du prolongement exceptionnel de la période des congrès régionaux jusqu'au 16 mars 2025.

Néanmoins, ce prolongement reste une période soumise à accord de dérogation du Comité Directeur pour planifier un congrès sur ces dates.

Une séance de Comité Directeur ayant lieu sur ces mêmes dates, la programmation d'un congrès sur ces dates n'est pas souhaitable et le Comité Directeur demande aux régions dont la date de congrès n'est pas encore fixée de tenir compte du calendrier initial, réfléchi en amont pour la cohérence de la vie institutionnelle et démocratique.

Le Comité Directeur mandate Chloé DJADAVJEE, correspondante du Comité Directeur pour la région Bretagne Pays De La Loire pour assurer la mise en œuvre de cette décision, notamment identifier une personne pour représenter l'échelon national sur ce congrès et étudier avec la région les solutions pour permettre de traiter en amont les sujets dont les retours seront analysés en Comité Directeur les 15-16 mars.

7 POUR, 3 CONTRE, 1 ABSTENTION

Adopté

Informations

- Jean-Baptiste PERONNE ayant rejoint l'équipe salariée, le Comité Directeur prend acte de sa démission du poste de Responsable Régional de la région PAM. Nous le remercions pour son engagement bénévole au sein de cette région.
- Le Comité Directeur tiendra une séance exceptionnelle le mercredi 18 décembre 2024.

Louise PILLET

Présidente

Chloé DJADAVJEE

Secrétaire

Pour nous contacter : comite-directeur@eedf.fr